

Statement du pasteur Christoph Schuler, membre du Conseil synodal de l'Église catholique-chrétienne de la Suisse et président de la Commission de l'Église catholique-chrétienne du Canton de Berne

Conférence de presse du 2 mai 2013 sur les modifications urgentes de la loi sur l'asile

Votation populaire du 9 juin 2013

L'évêque de l'Église catholique-chrétienne de la Suisse, Dr Harald Rein, Berne, au nom et sur mandat duquel je représente l'Église catholique-chrétienne de la Suisse, est d'accord avec les représentantes et représentants des deux autres Églises nationales, protestante et catholique romaine, sur le fait que les Églises, en vue de la prochaine votation sur les mesures urgentes de durcissement de la loi sur l'asile, doivent ensemble faire entendre leur voix pour les personnes concernées, qui elles-mêmes n'ont pas droit à la parole.

Bien que l'Église catholique-chrétienne de la Suisse en principe ne fasse pas de recommandation pour les votations et élections, et ainsi n'intervienne pas directement dans la politique quotidienne, elle doit cependant, avec les autres Églises dans notre pays, faire entendre sa voix quand il s'agit des plus faibles dans la société. Dans le domaine des réfugiés précisément, elle le fait depuis des décennies en communion œcuménique avec les deux autres Églises nationales. Et elle le fait en raison de son ministère véritablement chrétien de s'engager pour les plus faibles et d'aimer les étrangers; c'est là un principe plurimillénaire, qui pour le monde judéo-chrétien doit se comprendre jusqu'à ce jour comme une base pour agir. Cf. Deutéronome 10, 18-19: „ ... (le Seigneur votre Dieu)..., qui rend justice à l'orphelin et à la veuve, et qui aime l'émigré en lui donnant du pain et un manteau. Vous aimerez l'émigré, car au pays d'Égypte vous étiez des émigrés.“

C'est sur cette base qu'il faut comprendre l'intégration d'autres êtres humains dans notre société comme un but fondamental de l'Église catholique-chrétienne. En tant que minorité ecclésiale en Suisse, elle l'a pratiquée toujours à nouveau avec succès depuis le 19^e siècle. Rappelons ici les efforts pour intégrer les Églises orthodoxes dans notre pays, que ce soit par la formation des prêtres ou l'ouverture des églises catholiques-chrétiennes à leur culte.

A titre d'exemple on peut mentionner l'église paroissiale et épiscopale St. Peter und Paul près du Rathaus, Rathausgasse 2, Berne. Après les anglicans, les luthériens, l'église morave, l'église orthodoxe-serbe, c'est depuis 2009 l'église orthodoxe copte St-Georges d'Érythrée qui y jouit du droit d'hospitalité. Le dialogue avec les chrétiennes et chrétiens d'Érythrée justement a montré quels effets aura un nouveau durcissement du droit d'asile. La suppression de la procédure d'ambassade rendrait par exemple plus difficile le regroupement familial, en exposant par conséquent femmes et enfants, séparés des hommes, à un futur incertain. Cela pousserait ces êtres humains à recourir à des passeurs, dont le but n'est pas le sauvetage de vies humaines, mais bien leur seul profit financier. Pour les gens d'Érythrée, un autre point regrettable des modifications est que désertion et refus de servir ne seraient plus reconnus comme motifs de fuite, alors que c'est pour eux la principale raison de quitter leur pays.

L'évêque de l'Église catholique-chrétienne de la Suisse, Dr Harald Rein, s'associe donc à la prise de position d'aujourd'hui des représentantes et représentants des trois Églises nationales, et demande à la population de notre pays qui a le droit de vote de tenir compte de cette prise de position dans sa décision.

Le pasteur Christoph Schuler, 50 ans, est depuis 2006 pasteur de l'église St. Peter und Paul à Berne. Il est membre du Conseil synodal de l'Église catholique-chrétienne de la Suisse (département Œcuménisme international et œuvres d'entraide) et président de la Commission de l'Église catholique-chrétienne du Canton de Berne.